



Mairie de Chilhac

PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 05 décembre 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire

* * * * *

Date de convocation : 27 novembre 2024

Étaient présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Benoît BRIAND, Aloïs BUMB, Laurette DEBERLE

Absents :

Secrétaire de séance : Benoît BRIAND

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 03/10/2024
- Décisions modificatives : budgets commune, village vacances et assainissement
- Désignation d'un membre du conseil municipal pour une décision d'urbanisme
- Abattage des frênes
- Admission non-valeur budget assainissement
- Délégués du SGEB
- Tarifs 2025 : assainissement, concessions, camping, musée, village vacances et salles
- Vente d'une partie d'une parcelle du domaine privé de la commune
- Location du local commercial
- Convention avec la SPA de Brioude
- Vente de matériel/mobilier de l'ancienne cuisine du village vacances
- Demande de subvention : DETR 2025 et fonds LEADER
- Convention fonds façades avec la communauté de communes des rives du Haut-Allier
- Questions diverses : - local ancienne boulangerie
- devis complémentaire extension du cimetière

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 03/10/2024

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

2- Décisions modificatives : budgets commune et assainissement

- Budget assainissement :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61558 : Autres biens mobiliers	277.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	277.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	51.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	155.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	206.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	71.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	71.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	277.00 €	277.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

- Budget commune :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	1 240.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 240.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6618 : Intérêts des autres dettes	0.00 €	1 240.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 240.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 240.00 €	1 240.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2041582 : Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	0.00 €	1 502.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	1 502.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-134 : Extension cimetière	0.00 €	1 254.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-135 : AMENAGEMENT BOURG Tranche 3	2 756.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 756.00 €	1 254.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 756.00 €	2 756.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Délibérations votées à l'unanimité

3- Désignation d'un membre du conseil municipal pour une décision d'urbanisme

Michel BECKERT souhaite faire démonter un conduit de cheminée qui n'a plus d'utilité sur son habitation rue des vigneron. Une demande d'urbanisme est faite à ce titre.

En application du code de l'urbanisme, "si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, le conseil municipal doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision". C'est Annie CAMPREDON qui est désignée et qui signera, pour le compte de la mairie, la demande de travaux concernant monsieur le Maire

Délibération votée à l'unanimité

4- Abattage des frênes

La décision concernant les travaux d'abattage des frênes est reportée pour des questions techniques et budgétaires. Des recherches d'entreprises proposant des travaux moins onéreux vont être réalisées. Une éventuelle réalisation des travaux est envisagée en 2025.

Délibération votée à l'unanimité

5- Admission non-valeur budget assainissement

Malgré les démarches et poursuites engagées, certaines créances ne peuvent être recouvrées. Il convient donc d'admettre en non-valeur, sur le budget assainissement, 154,99 € au titre des créances éteintes et 50,91 € au titre des créances irrécouvrables.

Délibération votée à l'unanimité

6- Délégués du SGEB

Suite à la modification des statuts du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois (SGEB) et à la dissolution des différents syndicats, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour assurer la représentation de la commune au sein de la commission géographique d'appartenance. Les nouveaux délégués proposés sont :

- délégués titulaires : Annie CAMPREDON et Aloïs BUMB ;
- délégués suppléants : Michel BECKERT et Pierre-Jean GALLET

Délibération votée à l'unanimité

7- Tarifs 2025 : assainissement, concessions, camping, musée, village vacances et salles

Assainissement : le budget assainissement de la commune est toujours déficitaire. Pour réduire ce déficit, le prix du m³ est modifié et évolue de 1 € à 1,10 €

Concessions : les tarifs des concessions, exclusivement trentenaires, étaient de 200 € pour un caveau/tombe simple (3 m²) et de 500 € pour une case de colombarium (environ 4 urnes). Le conseil municipal décide de passer le prix d'un caveau/tombe simple à 360 € et de maintenir le même prix pour une case de colombarium.

Autres : le conseil municipal valide les tarifs 2025 pour le camping, la buvette du camping, les entrées et la boutique du musée, ainsi que les tarifs des gîtes et des salles communales.

Délibération votée à l'unanimité

8- Vente d'une partie d'une parcelle du domaine privé de la commune

Afin de procéder à la vente de la parcelle D 557 entre Mme Mylène DEBERLE et la commune, il convient d'en préciser les termes. Le conseil municipal fixe le montant de la soulte à 250 € et indique que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acheteur.

[Roland DEBERLE et Laurette DEBERLE, parties prenantes, ne votent pas]

Délibération votée à l'unanimité

9- Location du local commercial

Il est proposé au conseil municipal de reconduire la location du local commercial situé rue du château, du 1^{er} mai au 30 septembre, pour 50 €/mois, aux deux artisanes qui l'ont loué l'année dernière.

Délibération votée à l'unanimité

10- Convention avec la SPA de Brioude

Dans l'ancienne convention, le prix était de 0,65 € par an par habitant. La SPA demande à ce que le tarif passe à 0,70 € par an par habitant

Délibération votée à l'unanimité

11- Vente d'une partie d'une parcelle du domaine privé de la commune

Aucune proposition n'a été reçue

Délibération ajournée

12- Demande de subvention : DETR 2025 et fonds LEADER

Il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention DETR pour 2025 afin de développer quelques chantiers de restauration de murs en pierres sèches, en prenant en compte que, chaque année, la commune investira pour la restauration de tels murs sans soutien financier. Les travaux porteraient sur des murs situés chemin des pailhas, aujourd'hui très dégradés.

**Décision votée à la majorité
(1 contre : Roland DEBERLE)**

13- Convention fonds façades avec la communauté de communes des rives du Haut-Allier

Le maire demande l'approbation du conseil municipal concernant la convention du fonds façades avec la communauté de communes des rives du Haut-Allier. Pour rappel, cela permet de doubler l'aide de la commune sur les chantiers de restauration portés par les habitants.

Délibération votée à l'unanimité

14- Questions diverses

Local ancienne boulangerie

Il est proposé à Monique Romeyer de reconduire l'utilisation du local de l'ancienne boulangerie l'été prochain

Devis complémentaire extension du cimetière

fin de la séance à 22h45

Signature secrétaire de séance

Signature Maire